

Le don planifié



Nous comprenons qu'un testament est bien plus qu'un document juridique. C'est une façon de transmettre vos valeurs, de prendre soin des personnes qui vous sont chères et de laisser une empreinte qui vous ressemble.

Les renseignements qui suivent vous permettront de découvrir comment un don testamentaire à la SPA de l'Estrie peut prolonger votre engagement envers les animaux tout en offrant des avantages fiscaux importants à votre succession.

Pour que votre amour des animaux perdure au-delà de votre vie.



Ce que vous pouvez inclure dans votre testament

- **Legs spécifique** (argent, pourcentage des avoirs ou biens particuliers)
- **Legs résiduels** (désigner la SPA de l'Estrie comme bénéficiaire de l'héritage après l'attribution de la succession)
- **Legs conditionnel** (désigner la SPA de l'Estrie comme bénéficiaire substitut)
- **Don de titres cotés en bourse** (y compris les actions, obligations et fonds communs de placement à valeur appréciée)
- **Don d'une fiducie résiduaire de bienfaisance** (désigner la SPA de l'Estrie comme bénéficiaire restant en fiducie et conserver un intérêt dans le bien)
- **Don d'assurance-vie** (désigner la SPA de l'Estrie comme bénéficiaire de la police)
- **Don d'un régime d'épargne-retraite** (RÉER ou FERR)
- **Don de biens immobiliers**

Faire un don à la SPA de l'Estrie vous permettra de réduire votre montant imposable lors de la succession.



Informations importantes sur la SPA de l'Estrie

Nom légal: la Société protectrice des animaux de l'Estrie

Adresse: 145 rue Sauvé, Sherbrooke, Québec, J1L 1L6

**Numéro d'enregistrement
d'organisme de bienfaisance:**
119154086 RR 0001

Une reconnaissance à votre image

Tout comme vous désirez souligner votre amour pour les animaux en faisant un legs à la SPA de l'Estrie, nous tenons également, en leur nom, à vous dire **MERCI!**

Afin d'honorer votre générosité, nous souhaitons reconnaître votre geste à la hauteur de vos attentes.

Nous vous invitons à discuter avec nous pour convenir d'une reconnaissance pré et post legs, lorsque le moment sera venu.

Pour plus d'informations concernant les dons à la SPA de l'Estrie, vous pouvez contacter

Catherine Provost

Responsable du développement financier

cprovost@spaestrie.qc.ca

819-821-4727 poste 140

Un avantage fiscal considérable pour votre succession

En plus de soutenir une cause qui vous tient à cœur, un legs à la SPA de l'Estrie peut contribuer à réduire l'impôt que devra payer votre succession.

Au moment du règlement de la succession, la SPA de l'Estrie émet un reçu officiel pour la valeur du don reçu. Ce reçu peut générer un crédit d'impôt important qui vient diminuer l'impôt à payer par la succession.

Concrètement, cela signifie qu'une plus grande partie de votre patrimoine peut être préservée et transmise à vos proches, tout en permettant d'offrir une deuxième chance aux animaux qui en ont besoin. Il est ainsi possible de soutenir une cause qui vous tient à cœur, sans nécessairement réduire l'héritage laissé à ceux que vous aimez.